

Date de la
convocation

26/07/2017

Séance du 02 août 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Présents : 08

Représenté(s) : 02

Votants : 10

L'an deux mil dix-sept et le 02 août à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Marie DUPONT, Maire

Présents : Ms et Mmes Jean-Marie DUPONT, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Eric NICOINE, Brigitte DEAT, Catherine THOMAS, , Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT,

Absent(s) Alain AUTIN pouvoir à Brigitte DEAT
Jean-Louis BASTIÉ pouvoir à Mme Marie-Christine FAURE
Alain LARGE
Régis PARDO
Nathalie BOUYSSOU
Laetitia GUEDES FERNANDEZ
Michel LACOUR

A été désigné(e) Secrétaire : Mme Brigitte DEAT

20170803

**PERIMETRE DES
MONUMENTS
HISTORIQUES**

Oui le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la servitude AC1 (périmètre de 500 mètres autour du monument) aujourd'hui applicable sera modifiée en Périmètre Délimité des Abords (PDA)

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans

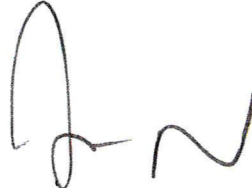
un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

-Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Branne, le 07 août 2017

Le Maire



Jean Marie DUPONT



Date d'affichage

/ /

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
(Sous) Préfecture
le :
Et
Publié le :

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20170822-20170803-DE
Date de télétransmission : 22/08/2017
Date de réception préfecture : 22/08/2017